

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/061

Nombre de
Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le deux octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA & F. GAILLARD.

Excusés ayant donné pouvoir : D. JARDIN

Absente(s) (sans procuration) : NÉANT

Secrétaire : Frédéric GAILLARD

OBJET : BUDGET 2025 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Madame Josiane LEFORT, Adjointe au Maire en charge des associations présente à l'assemblée délibérante, le tableau de propositions d'attribution de subventions aux associations, travaillé avec le comité consultatif « vie associative », comme récapitulé ci-dessous :

	Subventions 2024 en Euros	Propositions d'attributions 2025
Avenir de Cussac	200	200
Chemins et Sentiers Cussacois	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau
Chorale CANTARELLA	200	200
Culture Patrimoine et Traditions	200	200
CUSSAC MOTO-CLUB	200	200
Cussac Musique et Partages	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau
Coopérative Scolaire École des Claires Fontaines USEP	200	200
Comité des Fêtes	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau	Vote à part car élu partie prenante dans le bureau
Club des aînés	200	200
Fleur de l'Age	//	200
Danses Bandiat Tardoire	200	200
F.N.A.C.A.	200	200
La Jeanne d'Arc	200	200
Les Amis des Fleurs	200	200
Association Madagascar (M. RODRIGUEZ)	200	//
GDF « Forêt Sud Ouest 87 »	50	//
Vivre ensemble en pays Cussacois	200	200
Lion's club Cussac Oradour Ouest Limousin	100	200
Lion's club Val de Tardoire	100	//
Association commerçants et artisans	//	200

TOTAL 1	2.650.00€	2 800.00€
AAPPMA Cussac/Oradour/St-Bazile	200	200
F.C.C.O.	200	200
Tennis Club Oradour sur Vayres	//	200
TOTAL 2	400,00€	600.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers St-Mathieu	50	50
A.N.A.C.R.	200	200
Conciliateurs de Justice et Médiateurs	50	50
SECOURS POPULAIRE	50	50
SECOURS CATHOLIQUE	50	50
Le Comptoir Fraternel	200	200
TOTAL 3	600.00€	600.00€
Association UNA Saint Junien	100	//
Mission Locale Rurale	200	200
TOTAL 4	300€	200€
TOTAL	3 950€	4200.00€

Il est rappelé que le versement de ces subventions est conditionné à la transmission par les associations de leur bilan financier respectif, ainsi que l'état des projets à venir pour dynamiser notre territoire.

Le Conseil Municipal, après délibérations, **à l'unanimité des votants :**

DÉCIDE

l'attribution des subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessus, dans le tableau récapitulatif.

NOTE

que l'ensemble des crédits correspondants aux subventions allouées ci-dessus, sont prévus au budget primitif 2025.

AUTORISE

le Maire à faire toute diligence nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré en Maire de CUSSAC
Le 9 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,



Frédéric GAILLARD



Le Maire,

Dominique CHAMBON

Affichée le :

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le
Le Maire